

MODALITÉS DE SAISIE DES VOEUX

ACCÈS PAR INTERNET AU SYSTÈME D'INFORMATION ET D'AIDE AUX MUTATIONS

L'accès à SIAM peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

Pour vous connecter vous devez :

- saisir l'adresse internet suivante :
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (identifiant personnel) et votre « mot de passe » (NUMEN par défaut) qui vous ont déjà été communiqués lors du déploiement I-prof dans votre département, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « connexion ».

ATTENTION : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, vous devez cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière.

Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services » puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré (SIAM1). Cette application vous permet, en particulier, de saisir vos vœux de mutation et de consulter les éléments de votre barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Si vous avez initié une demande de mutation par SIAM vous recevrez un accusé de réception **uniquement** dans votre boîte électronique I-Prof. Cet accusé de réception comporte la liste des pièces justificatives qu'il vous appartiendra de joindre dans le délai imparti par votre direction des services départementaux de l'Éducation nationale.